

ENQUETE AUPRES DES SALARIE-E-S DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT BRETONS

DIFFUSEE PAR MAIL EN OCTOBRE-NOVEMBRE 2021 - 17 Réponses

CONTRAT

17 réponses

CDI droit public	CDD droit public	CDI droit privé	CDD droit privé	Fonctionnaire
2	4	6	1	6

NB : 2 doubles réponses

- CDI droit privé/fonctionnaire
- CDD droit public/fonctionnaire

Temps plein	Temps partiel
5	1

Question ajoutée à la demande de l'une des animatrices après le premier envoi

Quel pourcentage de votre temps de travail est dédié au Conseil de développement ? 16 réponses

Moyenne : 73%

40%	50%	60%	66%	80%	90%	100%
1	5	1	1	1	2	5

Votre employeur - 17 réponses

Collectivité	Conseil de développement	Autre : Agence d'urbanisme
12	3	2

Si vous êtes agent d'une collectivité, quel est votre grade ? 10 réponses

A	B	C
4	6	0

SALAIRES ET AVANTAGES SALARIAUX

Salaire net mensuel (avant impôt sur le revenu et hors supplément familial) par

ETP - 17 réponses

Minimum : 1648€ Maximum : 3793,21€

Salaire moyen : 1990€

Salaire médian : 2006€

Primes annuelle fixe/de résultats

8 « Primes annuelles fixes »

Bénéficiez-vous de tickets-restaurants ? 17 réponses

11 Oui / 6 non

Prime transports (en dehors des 50% transports en commun légaux)

1 Réponse positive « Prime vélo » (employeur = agence d'urbanisme)

Commentaire : *Habitant en campagne et le lieu de travail étant également en rural, je suis obligée de prendre ma voiture personnelle et ne bénéficie d'aucune aide relative aux transports contrairement à ceux qui viennent en train ou en car ou habitent en ville !*

Complémentaire santé ("mutuelle") - 16 réponses

Prise en charge de tout ou partie du coût de la mutuelle de votre choix	Contrat collectif	Non
8	3	5

Commentaire : *Prise en charge de la mutuelle seulement pour certains contrats, que je trouve peu avantageux par rapport à la mienne*

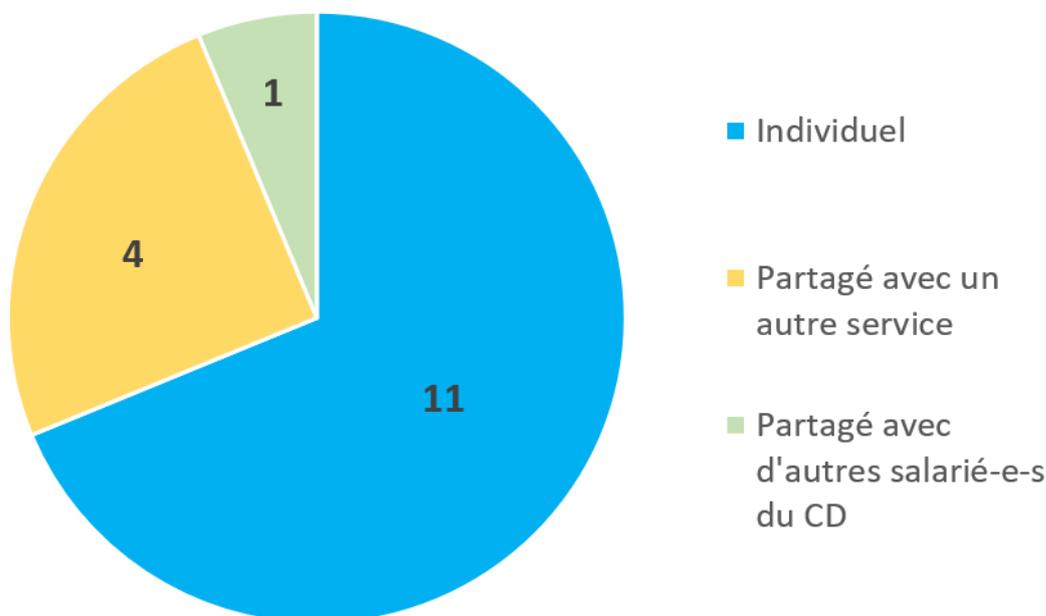
Autres avantages salariaux (réponse libre) Réponse libre

Participation adhésion au CE COSBreizh (1 réponse)

Adhésion au CNAS (1 réponse)

CONDITIONS DE TRAVAIL

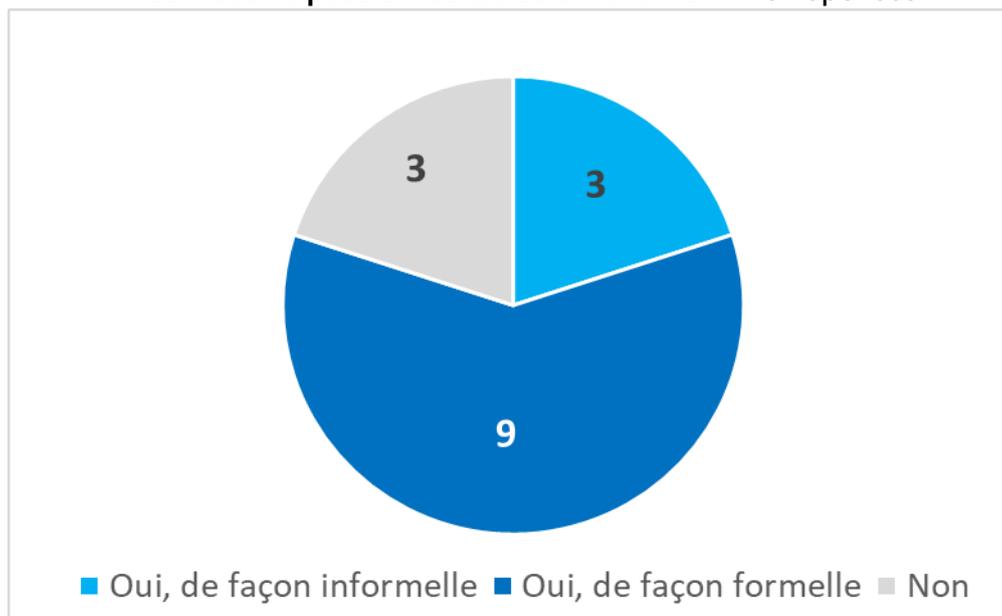
Disposez-vous d'un bureau... (plusieurs réponses à donner) 16 réponses



Autres réponses possibles : dans les locaux d'une collectivité/dans des locaux indépendants/dans les locaux partagés gros collectivité

11 réponses « Dans les locaux d'une collectivité »

Avez-vous la possibilité de télétravailler ? 15 réponses



Commentaires :

- *Télétravail possible jusqu'au 15/11 (2 j par semaine max) en attente d'un cadre défini pour la suite.*
- *Le télétravail est en cours de négociation mais il ne sera pas possible pour moi car les jours de télétravail possible fixés par le Syndicat mixte ne correspondent pas à mes jours travaillés dans mon mie temps!*

Disposez-vous d'une voiture de fonction/d'un accès à des véhicules de service ? 12 réponses « d'un accès à des véhicules de service »

Autres équipements (15 réponses)

Ordinateur portable	Téléphone portable	Ligne directe fixe
11	8	12

Commentaires :

- *Les locaux, véhicules de service, équipement informatiques et téléphoniques fixes ainsi que les abonnements sont pris en charge par la collectivité qui nous accueille ce qui permet d'avoir un très bon cadre de travail et de m'assurer un bon niveau de rémunération pour une petite association (ma rémunération représente 80 à 90% du budget). Au delà de la mise à disposition de locaux, je suis également intégrée à l'équipe de la collectivité, je participe notamment à leurs réunions de services, ce qui évite l'isolement.*
- *Ordinateurs portable et téléphones portables partagés pour le télétravail.*
- *Utilisation du téléphone perso et de la voiture perso*